

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 19 MARS 2024

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le dix-neuf mars deux mille vingt-quatre, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (57) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Johnny BROSSEAU, Nicole COTILLON, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Jérôme BARON, Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD, Philippe ROBIN, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Anne-Marie REVEAU, Cécile VRIGNAUD, Claire PAULIC, Dominique REGNIER, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Thierry MAROLLEAU, Sébastien GRELLIER, Joël BARRAUD, Christine SOULARD, Philippe AUDUREAU, Anne-Marie BARBIER, Bérange BAZANTAY, Sylvie BAZANTAY, Florence BAZZOLI, Jean-Marc BERNARD, Sophie BESNARD, Bruno BODIN, André BOISSONNOT, Bernard CARTIER, Armelle CASSIN, Yannick CHARRIER, Julie COUTOUIS, Pascale FERCHAUD, Jean-Baptiste FORTIN, Aurélie GREGOIRE, Claudine GRELLIER, Etienne HUCAULT, Jean-Louis LOGEAS, Vincent MAROT, Rachel MERLET, Jean-François MOREAU, Nathalie MOREAU, Roland MOREAU, Pierre MORIN, Stéphane NIORT, Maryse NOURISSON-ENOND, Denis PRISSET, Sylvie RENAUDIN, Corinne TAILLEFAIT, Patricia TURPEAU, Véronique VILLEMONTAIX, Patricia YOU

Pouvoirs (10) : François MARY pouvoir à Emmanuelle MENARD, Nathalie BERNARD pouvoir à Julie COUTOUIS, Jean-Pierre BODIN pouvoir à Johnny BROSSEAU, Marie-Line BOTTON pouvoir à Rachel MERLET, Pascal GABILY pouvoir à Etienne HUCAULT, Marie GAUVRIT pouvoir à Jean-Yves BILHEU, Jean-Paul GODET pouvoir à Claude POUSIN, Catherine GONNORD pouvoir à André GUILLERMIC, Emmanuelle HERBRETEAU pouvoir à Roland MOREAU, Dominique TRICOT pouvoir à Gilles PETRAUD,

Absents (18) : François MARY, Jean Claude METAIS, Jacques BELIARD, Nathalie BERNARD, Jean-Pierre BODIN, Marie-Line BOTTON, Stéphanie FILLON, Pascal GABILY, Marie GAUVRIT, Jean-Paul GODET, Catherine GONNORD, Jean-Jacques GROLEAU, Emmanuelle HERBRETEAU, Odile LIOUSRI-DROCHON, Patricia MIMAULT, Karine PIED, Rodolphe ROUE, Dominique TRICOT

Date de convocation : 13-03-2024

Secrétaire de séance : Monsieur Joël BARRAUD

TRANSPORTS

Mobilités : dispositif de transport solidaire : attributions des subventions 2024

Vu la délibération DEL-CC-2018-030 du Conseil communautaire du 27 février 2018 portant adoption du dispositif de transport solidaire et conventionnement avec les associations locales partenaires ;

Vu la délibération DEL-CC-2018-193 du Conseil communautaire du 25 septembre 2018 relative au dispositif de transport solidaire : approbation du règlement et des fiches de renseignement incluant les chartes d'usage, et modification de la convention avec les associations ;

Considérant les demandes de subvention des 6 structures porteuses reçues par courriers.

Lancé en 2018, le transport solidaire a connu un développement important en 2019 jusqu'au confinement de mars 2020. Depuis, il a repris de manière hétérogène sur le territoire.

Il a été décidé depuis la mise en place en 2018 :

- un calcul sur la base de **0.25€/hab.** sauf pour la commune de Bressuire centre puisque celle-ci est desservie par les lignes urbaines,
- un complément forfaitaire de **500 €**, et
- une prise en charge par l'Agglomération des supports de communication (flyers, carnets de reçus, kakémono).

Ainsi, afin de soutenir financièrement les 6 structures porteuses de l'action sur le territoire du Bocage Bressuirais, il est proposé de se prononcer sur les présentes demandes de subventions 2024 dans la limite des crédits budgétaires fléchés sur cette action :

Structures porteuses	Attribué	Proposé
	2023	2024
Centre socioculturel Bressuire	3 637 €	3 637 €
Centre socioculturel du Cerizéen	4 305 €	4 305 €
Maison France Services (Centre socioculturel et CCAS) Nueil-Les-Aubiers	1 902 €	1 902 €
Centre socioculturel du Pays Mauléonais	3 474 €	3 474 €
Relais Familles de l'Argentonnais et ses 5 associations	2 060 €	2 060 €
Secours Catholique – délégation du Poitou (pour le Moncoutantais)	3 498 €	3 498 €
TOTAL	18 876 €	18 876 €

Le conseil communautaire, est invité à :

- **approuver l'attribution des montants de subventions aux structures porteuses tel que présenté dans le tableau ci-dessus ;**
- **imputer les dépenses sur le budget annexe Transport ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le

27 MARS 2024

Notifié ou publié le

27 MARS 2024

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification/ou publication.

